



Arrêté n° 2024-80 du 29 octobre 2024 portant mise à jour du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de SAINT ROMAIN LES ATHEUX

Le Maire de SAINT ROMAIN LES ATHEUX,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles R153-18 et R151-53;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 8 juillet 2024 approuvant la réglementation des boisements de la commune de SAINT ROMAIN LES ATHEUX ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 avril 2008 ayant approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu les plans et documents ci-annexés :

- Plan de zonage de la réglementation des boisements
- Règlement de la commune de SAINT ROMAIN LES ATHEUX,

ARRETE

Article 1

Le PLU de SAINT ROMAIN LES ATHEUX est mis à jour à la date du présent arrêté par ajout en annexe des documents relatifs à la réglementation des boisements, approuvés en commission permanente du conseil départemental.

Article 2

La mise à jour a pour effet d'intégrer dans les annexes du document d'urbanisme, la réglementation des boisements de la commune de SAINT ROMAIN LES ATHEUX, comportant un plan des périmètres d'interdiction et de réglementation des plantations et semis d'essences forestières délimités en application de l'article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime, ainsi qu'un règlement.

Article 3

Le plan local d'urbanisme ainsi mis à jour est consultable à la mairie de SAINT ROMAIN LES ATHEUX, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 4

Conformément à la Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, à partir du 1er juillet 2022, les actes administratifs sont publiés sur les sites internet des collectivités. Aussi, le présent arrêté sera publié par voie électronique pendant un mois à la mairie de SAINT ROMAIN LES ATHEUX. En cas d'impossibilité technique, le présent arrêté sera mis à disposition du public au format papier.

Article 5

Les dispositions de cet arrêté publié au recueil des actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours pendant un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Lyon. Le requérant peut

MAIRIE

2 place de la mairie

42660 Saint-Romain-les-Atheux

Tél. : 04 77 51 24 24 Fax : 04 77 51 26 66

Mail : mairie@srla.fr



saisir le tribunal administratif de Lyon de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique télérecours citoyen accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 5

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Préfet de la Loire et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Saint Romain les Atheux, le 29 octobre 2024.

Le Maire.

David KAUFFER

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Romain-lès-Atheux, Loire. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LÈS-ATHEUX' and 'LOIRE'. A black ink signature is written over the stamp.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202863-20241029-2024-80-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2024